

20  
IP 142

S<sup>e</sup> Denis

45 km, rue de la Briche

Qu du Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME.

N° 1340189  
(À porter par le service.)

## ACCUSE DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : S. N. C. F.

Prénoms : .....

Immeuble sis rue de la Briche, n° 45 bis  
à Saint-Denis (dép' de la Seine).

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.

Le *département*  
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,



Domages de guerre

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé à Paris (Paris) rue de la Briche n° 4 bis

n° d'ordre \_\_\_\_\_  
acquis de \_\_\_\_\_  
D.M. du \_\_\_\_\_

n° d'ordre 20 (I.P. n° 142)  
acquis de la Compagnie du Nord (application de l'article 44 de la Convention du 31 août 1937) 7 ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de dommages de guerre

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - n° du dossier : \_\_\_\_\_)~~  
 (non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera constitué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites (dactylographies, tirages, etc.) ) :
- a) plan de situation de l'immeuble sinistré
  - b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
  - c) devis estimatif des réparations à effectuer
  - d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple réparation sans modifications, mémoires, factures, notes d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du devis estimatif
  - e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruction (plan avec coupes, élévations et détail estimatif). Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas, retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justificatif de dépenses (subordonné à la réalisation des travaux)

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - \_\_\_\_\_)~~  
 (non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
- factures
  - mémoires
  - notes d'honoraires } (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur Dr. Charmant  
 Chef d'Arrondissement V.B. à Paris  
 et de Travaux de R.G.  
 Prié de prendre note et retourner

Paris, le 21. 4. 1947

En retour à Monsieur ISTRIA  
 après avoir pris note

Paris, le 27. 5. 47  
 Le Chef de l'Inspection

Le Chef de la Subdivision  
 des Travaux et Approvisionnements  
Jourdain

Travaux et Approvisionnements (Domages de guerre)

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé

à St Denis ( Seine )

Rue de la Brèche n° 4/04

N° d'ordre  
acquis de  
D.M. du

N° d'ordre 20 (I.P. n° 192)  
acquis de la Cie du Nord (application de  
l'article 44 de la convention du 31 août  
1937) 7<sup>e</sup> tranche

Section n° \_\_\_\_\_ } de la parcelle cadastrale

Date du sinistre 28 août 1944 Cause : destruction du pont de la Brèche

Importance des dégâts (1) ( peu touché  
fortement endommagé  
complètement détruit

Montant approximatif des dégâts : 2000<sup>f</sup>

Avancement de la remise en état (1) ( Terminé  
en cours ) Date d'achèvement  
( non entreprise ( probable : 30 juin 1947

Nature et usage de l'immeuble (1) ( Immeuble d'habitation  
~~Immeuble à usage industriel~~  
~~Immeuble à usage commercial~~

*sur état pour  
Demande Centre  
mis 5000<sup>f</sup>  
et demander  
application  
M. de l'Etat  
avant sa  
conclusion  
17 mai 48.*

OBSERVATIONS : Les travaux de vitrerie qui sont nécessaires pour la  
remise en état complète de l'immeuble seront entrepris incessam-  
ment.

~~SEDEN-LES-BOIS (Seine)~~ le 16 MAI 1947

(1) Rayer les mentions inutiles.

Le Chef de district  
Sepval

Prière à Monsieur le Chef de district de \_\_\_\_\_ de bien vouloir compléter  
la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEU, Inspecteur  
Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque  
à Paris.

Document de service

Inventaire n° 100

Expédition de la Marche



Le 20 Mars 1897

Monsieur de Clairmont

Suite à la note du 31 Mars de  
Monsieur Demarey

6/

Le joint documents relatif au  
bordereau et annexes en vue de  
leur utilisation pour les services  
de D. S.

Prévi en en accusé réception

Le Directeur de la Subdivision  
des Trains et Approvisionnement

1 p 142

P. Deuni

Ci. du Nord

45 bis rue de la Boucha

D.S. 10104 D.G. ?/date

Reçusé de la déclaration de sinistre enregistré  
au MRU sous le n° 10104 D.G. adressé à  
Monsieur Bouchereau le 12 - Novembre 1968

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME.

N° 10-104 D.G.  
(À porter par le service.)

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN  
Prénoms : ..... DE FER DU NORD  
Immeuble sis rue de la Briche, n° 45, bis  
à SAINTE-DENIS (département de Seine).

*J.P.*  
Le délégué départemental  
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



SAINT-DENIS

Seine

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD  
Société Anonyme

Septembre 1845

Française

Société Commerciale

Avenue Bosquet

27

PARIS

VII°

-d°-

-d°-

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

de la Briche

45bis

Destruction du pont routier de  
la Briche le 28 Août 1944.

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

Paris

28 Juillet

6

COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7°)

--:--:--:--

ETAT des dépenses engagées pour la remise en état de  
l'immeuble N°45 bis Route de la Briche à SAINT-DENIS, endom-  
magé par faits de guerre.

---

Constat

Acte de CABANNES, huissier ..... 350 F

Travaux

M<sup>re</sup> IOI96 - PIDOUX, Couverture, Plomberie ..... 365 F

*compte honoraires architecte ?*

715 F  
====

Pièces jointes :

I Procès-verbal de constat (2ex) + 1 note en blanc

I Mémoire + 1 note

Récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée  
au M.R.U., sous le N° IOI04 D.G. (couvert par l'ordonnance D.G.)

*copy. a. m. de  
Chamouille 24/4*





DELABY, 45 bis rue de la Briche à Saint-Denis, où étant j'ai constaté ce qui suit.

L'immeuble dont s'agit est construit en dur et est élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage, grenier perdu au dessus, le tout couvert en tuiles mécaniques.

Ce bâtiment est divisé en deux logements, savoir:

LOGEMENT ROBIN au rez-de-chaussée - deux vitres de la fenêtre sont cassées.

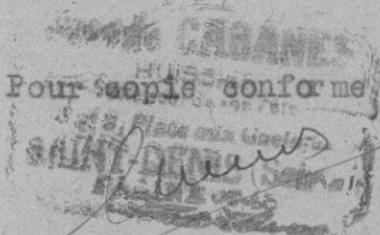
Au premier étage; chambre à coucher - une vitre de la fenêtre sur cour et quatre vitres de la fenêtre sur rue sont brisées

Chambre sur rue - trois vitres de la fenêtre sur rue sont cassées ainsi que cinq vitres de la fenêtre sur cour

LOGEMENT LE BLANCHE

Rez-de-chaussée - porte d'entrée, trois vitres brisées  
Porte sur cour, quatre vitres brisées.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



22 Juillet 1946

*J. Denis*

V

DOMAINE PRIVE

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19 Juin 1945, modifié par l'arrêté du 5 Janvier 1946, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, 3 déclarations Modèle DHI, concernant les immeubles, dépendant du Domaine Privé de notre Compagnie, situés sur le territoire de votre Ville et atteints par faits de guerre, savoir :

Rue du Bailly N°23.

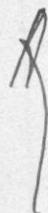
Rue du Bailly N°31.

Rue de la Briche N°45 bis.

Je vous serais très obligé de vouloir bien, au moyen de l'enveloppe timbrée ci-jointe, nous retourner les accusés de réception afférents à ces déclarations.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE CHEF DU BUREAU DU DOMAINE



Monsieur le Maire  
de la Ville de  
SAINT-DENIS (Seine)